



CONFÉDÉRATION SUISSE
OFFICE FÉDÉRAL DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

① CH 671 926 A5

⑤ Int. Cl.4: B 60 B 7/00

Brevet d'invention délivré pour la Suisse et le Liechtenstein
Traité sur les brevets, du 22 décembre 1978, entre la Suisse et le Liechtenstein

⑫ **FASCICULE DU BREVET** A5

⑲ Numéro de la demande: 1816/87

⑦ Titulaire(s):
Maurice Golay, Genève

⑳ Date de dépôt: 12.05.1987

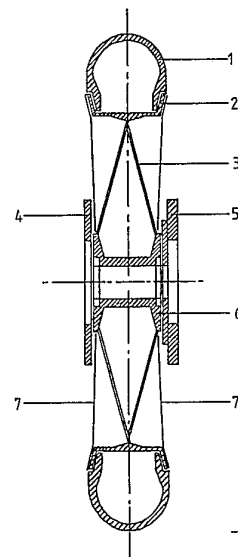
㉔ Brevet délivré le: 13.10.1989

④ Fascicule du brevet
publié le: 13.10.1989

⑦ Inventeur(s):
Golay, Maurice, Genève

⑤ Ensemble pour roue de véhicule, comprenant deux disques non porteurs.

⑦ L'ensemble comprend deux disques en plastique (7) collés de chaque côté de la roue par leur périphérie sur les extérieurs de la jante (2), tenue par des rayons (3) et surmontée d'un pneu (1). Chaque disque est tenu à la hauteur du moyeu (6) par la tension créée par son collage périphérique. Une découpe radiale facilite la pose du disque (7) derrière le disque de frein (4) ou la couronne dentée (5). La fermeture du disque (7) au niveau de la découpe radiale se fait par recouvrement, ou par le collage d'une bande P.V.C. allant de la jante à l'évidement central. Le dispositif protège la roue de toutes projections pouvant augmenter son poids initial.



REVENDEICATIONS

1. Ensemble comprenant deux disques non porteurs pour roue de véhicule, notamment d'une moto, caractérisé en ce que chaque disque comprend des moyens de fixation à la roue, le diamètre du disque correspondant sensiblement à celui de la jante de la roue sur laquelle l'ensemble est destiné à être monté.

2. Ensemble selon la revendication 1, caractérisé en ce que les disques sont constitués par une feuille plastique.

3. Roue de véhicule munie d'un ensemble selon la revendication 1 ou 2, caractérisée en ce que les disques sont collés sur les bords extérieurs de la jante.

DESCRIPTION

La présente invention concerne un ensemble de deux disques fixés sur l'extérieur de la roue, isolant celle-ci de toute projection de boue, sable, terre, neige ou poussière, pouvant modifier les caractéristiques initiales des roues, ainsi que de permettre l'augmentation de la surface utilisable à des fins publicitaires.

Les utilisateurs de véhicules à roues, notamment les motocyclistes, se retrouvent fréquemment face à des problèmes d'inertie et de maniabilité lorsque des projections diverses alourdissent les roues par le tassement de matières sur la jante par l'effet de la force centrifuge. Par conséquent, notamment en compétition, les performances du duo machine/pilote vont rapidement diminuer de par les nouvelles contraintes rencontrées.

D'autre part, comme bon nombre de sports actuels, les sports mécaniques font largement appel à la publicité et au sponsoring. Pour cela, le problème le plus fréquemment rencontré, notamment pour les motos, est le manque de surface visible utilisable comme emplacement publicitaire.

Le but de l'invention est de pallier ces inconvénients. Le dispositif selon l'invention est défini par les revendications 1, 2 et 3.

Les dessins annexés représentent plusieurs exemples d'exécution de l'objet de l'invention.

La figure 1 est une vue latérale d'une roue fermée des deux côtés par deux disques.

La figure 2 est une coupe verticale selon la ligne II-II.

Les figures 3 à 6 représentent un agrandissement de la partie supérieure de la figure 2 comprise entre le pneu et les rayons, illustrant différentes variantes de fixation possible des disques sur la roue, à savoir:

- la figure 3 se caractérise en ce que les disques sont vissés sur les extérieurs de la jante.
- La figure 4 se caractérise en ce que les disques sont sertis contre la jante à l'aide de clips.
- La figure 5 se caractérise en ce que les disques sont fixés sur la jante par des bandes Velcro préalablement collées sur celle-ci et cousues ou collées sur le disque.

- La figure 6 se caractérise en ce que les disques sont fixés sur des équerres préalablement fixées sur la jante.
- La figure 7 représente une vue latérale du disque utilisé sur les figures 1 et 2 avant la pose.

Le disque antiboue (7) peut être en PVC autocollant de 0,1 à 2 millimètres d'épaisseur, autocollé par sa périphérie sur l'extérieur de la jante (2), comprenant un évidement circulaire de 20 à 400 millimètres au centre, pour le passage du disque de frein (4), de la couronne dentée (5), du moyeu ou de toutes autres pièces mécaniques, ainsi qu'une découpe (8) allant de l'évidement à l'extérieur du disque antiboue pour faciliter la pose de celui-ci (fig. 1 et 2).

Selon une autre réalisation de l'invention, le dispositif d'assemblage de la découpe radiale se fait par chevauchement de quelques millimètres (9), puis collage ou vissage. C'est la différence d'alignement entre le moyeu et la jante qui établit le recouvrement.

Selon une autre réalisation de l'invention, le disque antiboue peut être en PVC autocollant de plus grande surface, collé sur l'extérieur de la jante, puis, en se servant du bord extérieur de celle-ci, ajusté à l'aide d'une lame.

Selon une autre réalisation de l'invention, le disque antiboue peut être réalisé de deux demi-disques pour en faciliter la pose.

Selon une autre réalisation de l'invention, le disque antiboue peut être réalisé en plusieurs parties pour en faciliter la pose.

Selon une autre réalisation de l'invention, le disque antiboue peut être réalisé d'une autre matière, telle qu'aluminium, fibre de verre, fibre de carbone, kevlar ou matière synthétique.

Selon une autre réalisation de l'invention, le disque antiboue peut être vissé sur l'extérieur de la jante à l'aide de 2 à 15 vis (fig. 3).

Selon une autre réalisation de l'invention, le disque antiboue comprend un évidement circulaire en son centre, sans découpe radiale pour faciliter sa pose dans certains cas.

Selon une autre réalisation de l'invention, le disque antiboue peut être serti contre la jante à l'aide de 1 à 15 clips (fig. 4).

Selon une autre réalisation de l'invention, le disque antiboue peut être fixé par bandes Velcro préalablement collées sur l'extérieur de la jante et cousues ou collées sur la périphérie (face intérieure) du disque (fig. 5).

Selon une autre réalisation de l'invention, le disque antiboue peut être collé ou vissé contre 1 à 15 équerres, préalablement fixées sur la jante (fig. 6).

Selon une autre réalisation préférentielle de l'invention, le disque antiboue en PVC autocollant (7) est muni de languettes (10) placées sur la périphérie du disque, facilitant la pose de celui-ci; puis en se servant du bord extérieur de la jante, on les coupe à l'aide d'une lame. Le disque comprend sur sa face un petit évidement circulaire (11), permettant l'accès à la valve du pneu une fois le disque posé, la chute de l'évidement central (12) servant à recouvrir l'ouverture de l'accès à la valve. la languette (13) permet, dans certaines conditions, un renforcement de la fixation de la découpe axiale (8) par recouvrement interne ou externe (fig. 7).

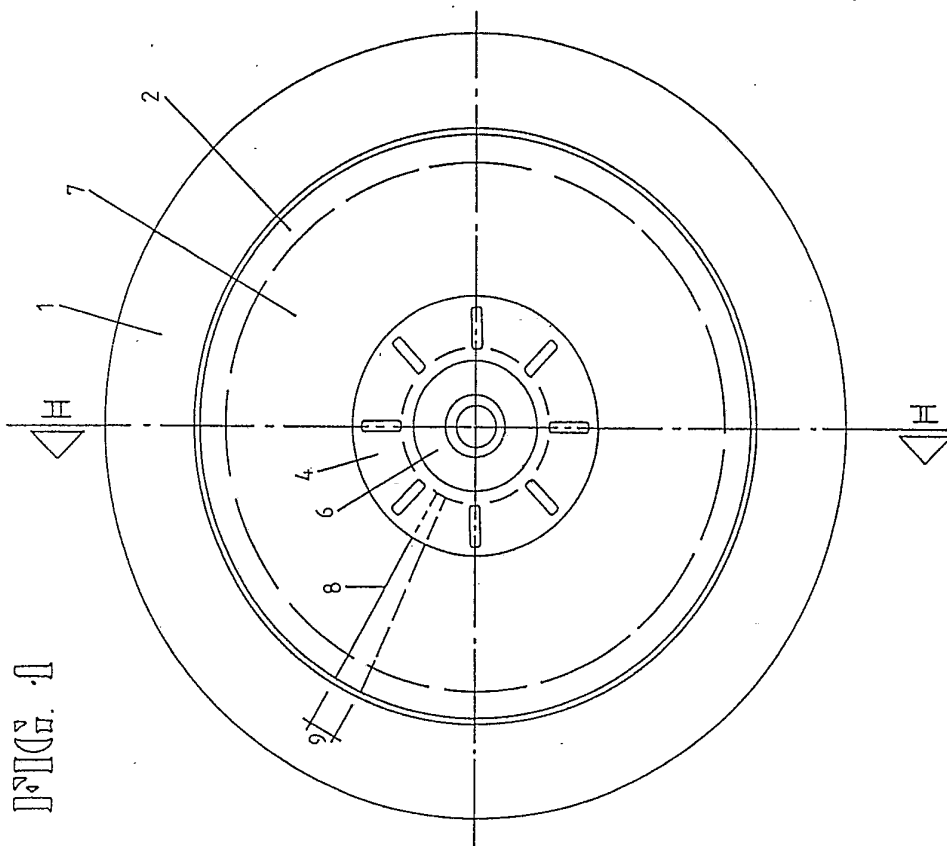
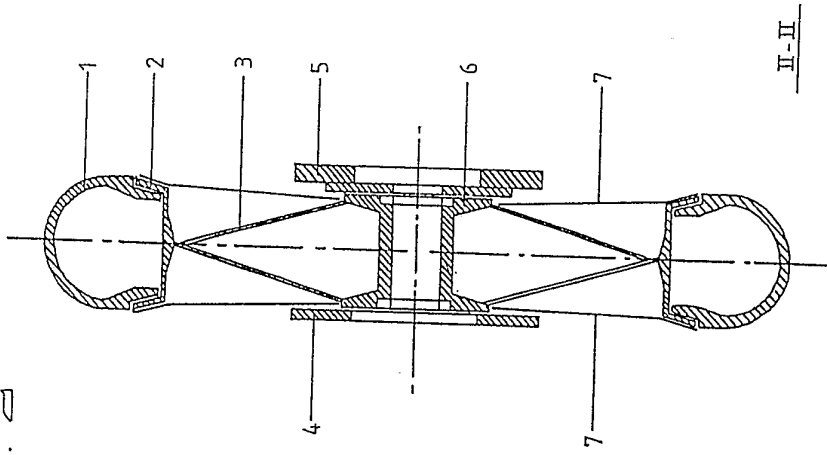


FIG. 2



H-H

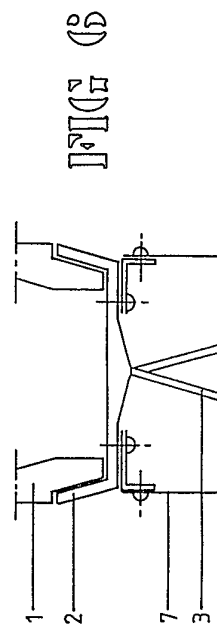
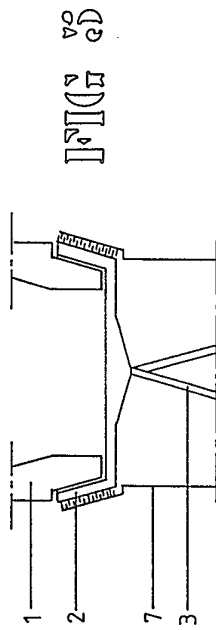
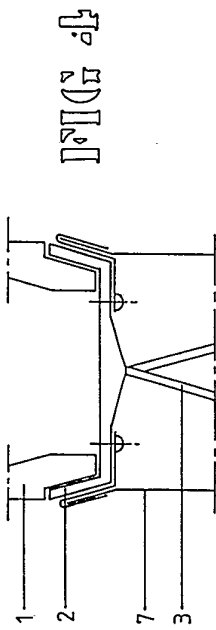
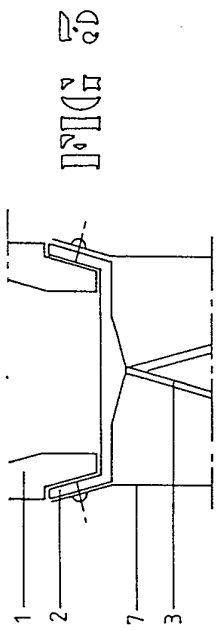


FIG 2

